



CIRANO

Allier savoir et décision

Portrait des ménages ayant reçu la Prestation Canadienne d'Urgence et pistes de réflexion

Série : Enquête sur les finances
personnelles en temps de pandémie
– Partie 2

BERTRAND ACHOU

DAVID BOISCLAIR

PHILIPPE D'ASTOUS

RAQUEL FONSECA

FRANCA GLENZER

PIERRE-CARL MICHAUD

2020PE-28
PERSPECTIVES / INSIGHTS



Un article de la catégorie Perspectives est un texte court présentant une analyse éclairée et rigoureusement documentée. Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

ISSN 2563-7258 (version en ligne)

[4 Juin 2020]

Portrait des ménages ayant reçu la Prestation Canadienne d'Urgence et pistes de réflexion

Série : Enquête sur les finances personnelles en temps de pandémie – Partie 2

BERTRAND ACHOU

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

DAVID BOISCLAIR

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

PHILIPPE D'ASTOUS

PROFESSEUR DE FINANCE, HEC MONTRÉAL

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

RAQUEL FONSECA

PROFESSEURE ESG UQAM

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS (CREEi)

FELLOW CIRANO

FRANCA GLENZER

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

PIERRE-CARL MICHAUD

PROFESSEUR HEC MONTRÉAL

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS (CREEi)

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

FELLOW ET CHERCHEUR PRINCIPAL CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, CIRANO

Contexte

En début de pandémie, plusieurs ménages se sont subitement retrouvés devant un mur avec plus de 21 % perdant leur emploi au Québec.¹ Face à cette situation, le gouvernement du Canada a réagi rapidement en mettant en place une prestation d'urgence (la Prestation Canadienne d'Urgence ou PCU). Le déploiement d'un programme à si grande échelle devait se faire rapidement et on comprend de nos discussions avec des sources gouvernementales que le régime d'assurance-emploi aurait été incapable de gérer un tel volume de demande dans un si bref délai. De plus, des mesures fiscales

¹ Pour un portrait général des impacts de la pandémie sur les finances personnelles, le lecteur pourra consulter la première note de notre série sur l'enquête : <http://cirano.qc.ca/fr/sommaires/2020PE-24>.

ciblées auraient été difficiles à implémenter parce que le système fiscal, mis à part quelques mesures, est basé sur un système d'information qui est annuel et non mensuel, voire hebdomadaire. Il aurait été difficile d'implémenter des critères de revenu ou d'actifs plus compliqués, avec des taux de récupération, etc. Ainsi est né un programme qui a versé des chèques à plus de 8 millions de Canadiens qui en faisait la demande, sous des conditions très souples.

Dans un contexte de relance, et afin de mieux comprendre l'incidence de cette aide sur les ménages, nous avons cru bon d'inclure dans l'enquête sur les finances personnelles en temps de pandémie, menée conjointement par l'Institut sur la Retraite et l'Épargne, la chaire sur les enjeux économiques intergénérationnels et le CIRANO, plusieurs questions permettant de tracer un portrait des ménages recevant la PCU.

Méthodologie de l'enquête

Commençons par un rappel sur la méthodologie utilisée pour recueillir les réponses présentées dans cet article. L'enquête a été menée en ligne auprès d'un échantillon aléatoire mais non probabiliste de 3 009 répondants québécois âgés de 25 à 64 ans par l'entremise du [panel Web Qu'en pensez-vous?](#), de la firme *Delvinia*. Elle a été menée entre le 8 et le 20 mai 2020, et les résultats ont été pondérés à l'aide du Recensement de 2016 de Statistique Canada.² Portant sur les finances personnelles, elle compare des données sur 3 périodes distinctes, pour les variables liées à l'emploi, aux revenus et aux dépenses :

1. L'année 2019, comme point de référence « pré-pandémie »;
2. Avril 2020, comme mesure de la situation « durant la pandémie »;
3. Le reste de l'année 2020, concernant les attentes des répondants.

Dans cette note, nous nous concentrons sur le profil des répondants rapportant recevoir la PCU comparativement aux autres répondants (non-retraités).

² Dans l'ensemble, la représentation des répondants de l'enquête est relativement bonne en termes de caractéristiques sociodémographiques. De plus, elle est assez représentative au niveau financier. Par exemple, le revenu de travail moyen en 2019 est de 51 691 \$ dans notre enquête contre 51 825 \$ dans le recensement de 2016. Le nombre d'heures travaillées moyen pour Avril 2020 est 22,24 dans l'enquête alors que le chiffre comparable de l'Enquête sur la population active (EPA) est 17,3. Le montant moyen accumulé dans le RÉER était de 70 805 \$ dans notre enquête contre 67 380 \$ dans l'Enquête sur la sécurité financière de 2016 de Statistique Canada.

Quel est le profil des prestataires de la PCU?

Dans le Tableau 1, on rapporte certaines statistiques sur les prestataires identifiés dans l'enquête (15,3 % dans l'ensemble, 16,7 % chez les non-retraités) ainsi que sur ceux ne recevant pas la PCU (parmi les non-retraités). Parmi les différences significatives, on note :

- Les répondants demandeurs de la PCU étaient beaucoup plus nombreux (71,6%) que les non-demandeurs (19,7%) à se dire mis à pied ou en recherche d'emploi en avril 2020.
- Les répondants demandeurs de la PCU avaient subi une baisse de revenu de travail mensuel (-1 330 \$) beaucoup plus marquée que les non-demandeurs (-254 \$).
- Si les ménages des répondants qui n'étaient pas demandeurs de la PCU avaient une épargne financière moyenne plus élevée (104 600 \$), les ménages où le répondant avait demandé la PCU avaient tout de même une épargne moyenne de 69 850 \$. Le ratio (non montré) est similaire en ce qui concerne plus spécifiquement les montants détenus dans des REER, qui forment le gros de cette épargne; on remarque d'ailleurs que la proportion de ménages détenant un REER est similaire dans les deux groupes (différence statistiquement non-significative).
- Les ménages recevant la PCU avaient beaucoup moins d'épargne dans des comptes hors-REER et CELI, ce qui suggère qu'ils avaient beaucoup moins d'épargne de précaution.
- Par ailleurs, les demandeurs de la PCU travaillaient davantage, en 2019, dans les secteurs suivants : manufacturier, commerce de détail et de gros, art et divertissement, hôtellerie restauration, immobilier et transports. Les demandeurs provenaient moins de l'administration et des services publics, de la finance et de l'assurance, des services professionnels, de l'éducation et de la santé.

Tableau 1 : Qui reçoit la PCU?

	<u>Demandeurs de la PCU (N=423)</u>	<u>Non demandeurs de la PCU (N=2245)</u>
Répondants : proportion de femmes	48.1	50
Répondants : âge moyen	43	43.2
Répondants : proportion en couple (%)	59.2	59.6
Répondants se disant mis à pied ou en recherche d'emploi en avril 2020 (%)	71.6 **	19.7
Heures travaillées durant une semaine type en 2019	36.3 **	34.3
Revenus de travail mensuels en 2019	3 722 \$ **	4 594 \$
Baisse du revenu de travail mensuel en avril 2020	(1 330) \$ **	(254) \$
Valeur de l'immobilier détenu par le ménage fin 2019	177 969 \$ *	199 751 \$
Valeur de l'épargne financière du ménage fin 2019 (sauf régimes de retraite)	69 850 \$ **	104 558 \$
Hypothèque(s) du ménage	65 467 \$ *	75 220 \$
Dettes non hypothécaire(s) du ménage	7 713 \$	6 686 \$
Proportion de répondants dont le ménage possédait un REER fin 2019 (%)	57.1	59.6
Solde des REER du ménage fin 2019	40 061 \$ **	55 323 \$
Solde des CELI du ménage fin 2019	8 216 \$ **	12 365 \$
Solde des autres épargnes enregistrées du ménage fin 2019	3 795 \$ **	6 147 \$
Solde de l'épargne non enregistrée du ménage fin 2019	12 197 \$ **	20 880 \$

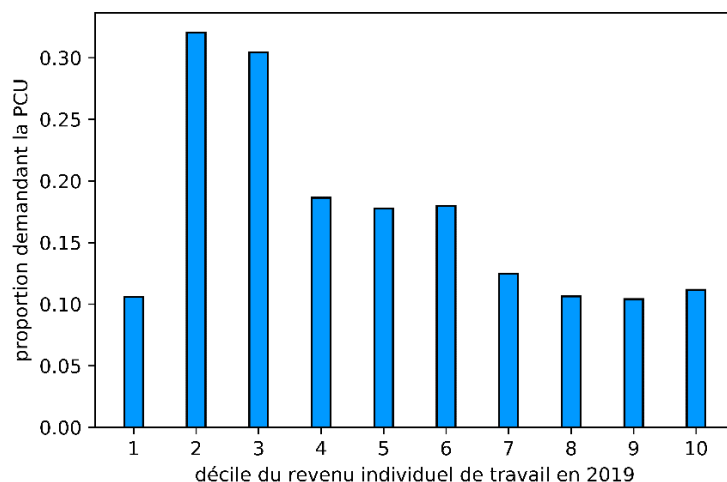
Source : Enquête Web IRE-CREEi-CIRANO réalisée du 8 au 20 mai par le biais du panel Qu'en pensez-vous? N=3009; afin de rendre l'enquête représentative de la population québécoise des 25 à 64 ans, des poids statistiques construits à l'aide du Recensement de 2016 ont été utilisés. ** (*) dénote une différence statistiquement significative au seuil de 5% (10%).

En termes de revenu, qui a bénéficié de la PCU?

On constate dans le Tableau 1 que les bénéficiaires de la PCU ont un revenu mensuel moyen en 2019 plus faible que ceux ne la recevant pas. La Figure 1 montre la proportion de répondants ayant demandé la PCU par décile de revenu de travail en 2019. Il est important de rappeler qu'une des conditions pour recevoir la PCU est d'avoir des revenus supérieurs à 5 000 \$ dans la dernière année (en 2019 ou dans les 12 derniers mois). On peut observer qu'un peu plus de 10 % des répondants dans le premier décile ont affirmé recevoir la PCU. Si l'on met de côté ce premier décile, on remarque que la PCU a été principalement touchée par des individus avec des revenus de travail plus faible. Plus du tiers des travailleurs dans le deuxième décile des revenus de travail en 2019 ont affirmé avoir reçu la PCU en mai. Parmi les gens ayant perdu un emploi en avril, mais se trouvant dans ce deuxième décile, la proportion est de 49.4%. Ainsi la PCU a été d'une grande aide dans ce groupe. Le deuxième fait marquant de la Figure 1 est que même parmi ceux dans le haut de la distribution des revenus de travail individuel, une proportion de plus de 10% des répondants recevait la PCU.

Parmi les gens ayant perdu un emploi en avril, mais se trouvant dans ce deuxième décile, la proportion est de 49.4%. Ainsi la PCU a été d'une grande aide dans ce groupe.

Figure 1 : Proportion de répondants ayant demandé la PCU au moment de l'enquête, par décile de revenu de travail individuel de 2019



Source : Enquête Web IRE-CREEi-CIRANO réalisée du 8 au 20 mai par le biais du panel Qu'en pensez-vous? N=3009; afin de rendre l'enquête représentative de la population québécoise des 25 à 64 ans, des poids statistiques construits à l'aide du Recensement de 2016 ont été utilisés.

Note : la construction des déciles de revenu exclut les répondants s'étant déclarés « principalement retraités » en 2019. Elle inclut cependant tous les non retraités ayant rapporté un revenu de travail de 0\$ en 2019, qui forment plus de la moitié du 1^{er} décile.

Les ménages recevant la PCU auraient-ils pu utiliser d'autres sources afin de pallier le manque de revenu?

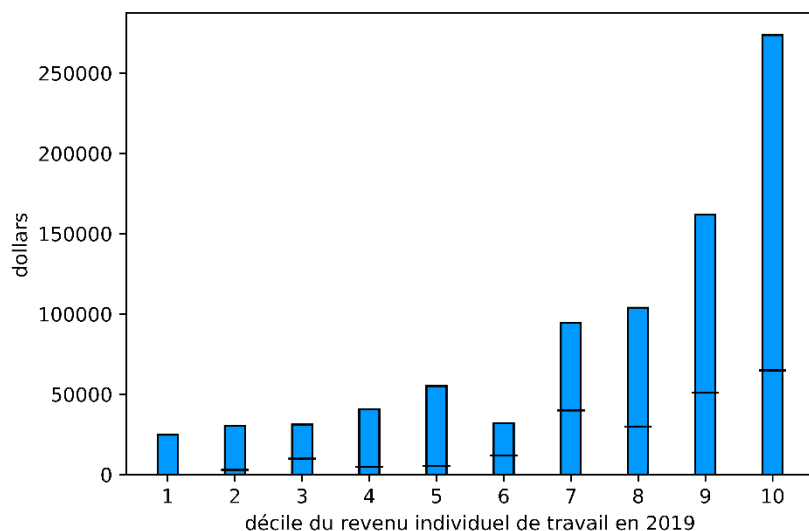
Dans la Figure 2, on présente parmi les répondants recevant la PCU, par décile de revenu, le montant moyen qui avait été accumulé en épargne non-immobilière (REER, CELI et autres comptes d'épargne). Il est frappant de constater à quel point certains ménages recevant la PCU, particulièrement parmi les déciles supérieurs de revenus de travail, ont un niveau d'épargne élevé. La médiane est beaucoup plus faible ce qui suggère qu'un groupe significatif a beaucoup d'épargne.

Nous avons fait l'exercice afin de voir qui parmi ces gens aurait pu en principe financer un montant équivalent à la PCU sur 4 mois, c'est-à-dire 8 000 \$, à partir de leur épargne. Puisque la PCU, tout comme un retrait du REER est imposable, nous n'avons pas ajusté pour les impôts qui devraient être payés. La fraction d'individus ayant plus de 8 000 \$ de disponible en épargne (avant retenue à la source) est globalement de 54,6 % ; elle est de 42,3 % dans les 5 déciles inférieurs et de 76 % dans les 5 déciles supérieurs.³ Bien sûr, cette analyse n'indique pas s'il aurait été recommandable pour tous ces individus de financer les dépenses de consommation par l'épargne privée, mais ceci donne une indication de la marge de manœuvre des ménages si la PCU n'avait pas existé.

La fraction d'individus ayant plus de 8 000 \$ de disponible en épargne (avant retenue à la source) est globalement de 54,6 % ; elle est de 42,3 % dans les 5 déciles inférieurs et de 76 % dans les 5 déciles supérieurs.

³ On aurait pu soustraire la retenue à la source qui affecte le revenu disponible pour financer les dépenses durant la pandémie (perte d'emploi). Puisqu'on parle d'un retrait de 8 000\$, le taux de retenue à la source au niveau fédéral est de 10 % (pour le Québec)³ tandis qu'au Québec ce taux est de 15 % au Québec. Ainsi, on aurait pu ajuster le solde des RÉER en date d'Avril 2019 pour ces retenues. Si on le fait, la fraction ayant une épargne suffisante pour couvrir 8 000\$ est de 51,4% au lieu de 54,6%.

Figure 2 : Épargne non-immobilière parmi ceux qui reçoivent la PCU



Source : Enquête Web IRE-CREEi-CIRANO réalisée du 8 au 20 mai par le biais du panel Qu'en pensez-vous? N=3009; afin de rendre l'enquête représentative de la population québécoise des 25 à 64 ans, des poids statistiques construits à l'aide du Recensement de 2016 ont été utilisés.

Notes : La construction des déciles de revenu exclut les répondants s'étant déclarés « principalement retraités » en 2019. Elle inclut cependant tous les non retraités ayant rapporté un revenu de travail de 0\$ en 2019, qui forment plus de la moitié du 1^{er} décile. La médiane est indiquée par un trait sur chaque barre.

Les intentions des Québécois concernant un retrait RÉER sans imposition

Nous avons demandé aux répondants qui avaient un RÉER combien ils retireraient de leur RÉER en 2020 (hormis les sommes déjà retirées) si ce retrait était non-imposable (jusqu'à concurrence de 10 000 \$). Voici le libellé de la question :

*Si le gouvernement vous autorisait à retirer jusqu'à 10 000 \$ de votre REER sans impôts ni pénalité, combien retireriez-vous en 2020 **en plus** des montants que vous pourriez avoir déjà retirés jusqu'à présent? Veuillez indiquer 0 si vous ne retireriez aucun montant.*

Parmi ceux ayant un RÉER, près de 24,7 % des répondants ont répondu un montant positif. Le tableau suivant montre la fraction de répondants ayant un RÉER, la fraction parmi ces répondants qui ferait un retrait, et finalement le montant moyen du retrait. Nous avons ventilé les statistiques par groupes d'âge. On remarque généralement que la fraction des répondants qui ferait un retrait augmente avec l'âge. Le montant moyen du retrait serait en moyenne équivalent à ce qui est payé en PCU (8 000 \$) pour quelqu'un qui la reçoit sur 16 semaines.

Tableau 2 : Intentions de retrait RÉER si celui-ci était non-imposable en 2020 (jusqu'à concurrence de 10 000\$)

Groupe d'âge	% possédant un RÉER	% qui ferait retrait si non-imposable (parmi ceux possédant un REER)	Montant moyen du retrait
25-39	53,7	18,9	7 249 \$
40-54	60,6	24,9	8 328 \$
55-64	68,4	35,1	8 893 \$
Total	59,2	24,7	8 187 \$

Source : Enquête Web IRE-CREEi-CIRANO réalisée du 8 au 20 mai par le biais du panel Qu'en pensez-vous? N=3009; afin de rendre l'enquête représentative de la population québécoise des 25 à 64 ans, des poids statistiques construits à l'aide du Recensement de 2016 ont été utilisés.

Pistes de réflexion

En premier lieu, il est important de constater que la PCU a été utilisée davantage par les ménages moins fortunés. Ainsi, même si elle se voulait une prestation universelle (pourvu de remplir les critères d'admissibilité), elle a eu une incidence plus importante chez les ménages ayant des revenus de travail faibles. Cependant, elle a aussi été reçue par des ménages qui avaient des économies substantielles qui auraient pu servir à financer les dépenses de consommation durant la période de turbulence. À notre avis, il sera important de prendre cette dimension en considération pour une reconduite de la PCU ou pour tout autre mesure. Les résultats de l'enquête démontrent qu'un retrait non-imposable provenant du RÉER serait populaire, avec plus de 15 % des répondants qui utiliseraient ce mécanisme (25 % des répondants possédant un REER). Il pourrait donc être intéressant de réfléchir à la possibilité d'inciter les ménages à se prévaloir de leur épargne privée si une deuxième vague menant à un confinement, et donc à de nouvelles pertes d'emploi, survenait.

Les résultats de l'enquête démontrent qu'un retrait non-imposable provenant du RÉER serait populaire, avec plus de 15 % des répondants qui utiliseraient ce mécanisme (25 % des répondants possédant un REER).